

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINTE FOY SAINT SULPICE**

**SEANCE DU 7 JUILLET 2023**

Del2023-07-27

Date de la convocation : 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20230707-Del2023-07-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

**PRESENTS** : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T. - COUTURIER A. - DUINAT J. - PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A. - THIVOLET D. - VIAL F. - Mesdames TRICAUD M. - BARROUX V.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : Madame MOREL P. - Messieurs DE OLIVEIRA F. - RICO S - VERCHERAND P.

**ABSENT** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame TRICAUD Magali

**OBJET : TARIFS CANTINE ET GARDERIE**

Madame Magali TRICAUD, adjointe aux écoles, expose au Conseil Municipal l'augmentation du tarif des repas de la cantine pour la rentrée scolaire 2023-2024. L'adjointe aux écoles rappelle que les tarifs de la cantine et des garderies du matin et du soir sont actuellement de 3.40 Euros pour la cantine et 1 Euro chacune pour les garderies du matin et du soir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- **D'augmenter le tarif du repas de cantine de 0.25 Euros ; soit 3.65 Euros le repas ;**
- **D'augmenter le tarif de la garderie du soir de 0.50 Euros ; soit 1.50 Euros le temps de garderie entre 16h45 et 18h30 ;**
- **De ne pas augmenter le tarif de garderie du matin.**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 7 juillet 2023

Le Maire  
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,  
Magali TRICAUD

